


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20252001-08 Du 20 janvier 2025 ACHAT SOLS DE BOIS
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	15.01.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	15.01.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir		

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : (0)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

ACHAT SOLS DE BOIS

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'acquisition de quatre sols de bois qui se situent vers les sources :

➤ Commune de la **Chapelle-en-Lafaye** : parcelles section AL n° 288 (6271 m²) – 318 (4997 m²) et 291 (4579 m²)

➤ Commune de la **Chaulme** : parcelle section C n° 721 (2695 m²)

Ces quatre parcelles appartiennent à l'**indivision BARD** Cédric – BARD Hervé et BARD DIT DELEAGE Murielle

Surface totale : 1 ha 85 a 42 ca

Prix : 2 780 € soit 0.15 € / m²

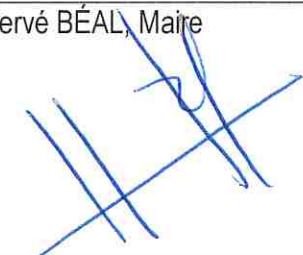
Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** l'achat des quatre parcelles énumérées ci-dessus, propriété de l'indivision BARD Cédric – BARD Hervé et BARD DIT DELEAGE Murielle, d'une surface totale de 1 ha 85 a 42 ca au prix de **2780 €** ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 27 janvier 2025.



Hervé BÉAL, Maire 	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
--	--